

01 – À propos de la QR-facture et du justificatif

La QR-facture est un produit de la place financière suisse. Les directives de présentation sont publiées par SIX. Découvrez ici ce que ces nouveautés changeront pour les émetteurs de factures chez PostFinance.

De quoi s'agit-il et quelles sont les conséquences pour vous?

QR-facture

En Suisse, le trafic des paiements est en cours d'harmonisation et de numérisation. Les bases de la QR-facture ont déjà été posées avec le passage à la norme ISO 20022.

La QR-facture – un produit de la place financière suisse – a été introduite le 30 juin 2020. À compter de ce jour, vous pouvez envoyer des QR-factures et devez vous attendre à en recevoir. Après le délai de transition, la QR-facture lisible par voie numérique

remplacera les justificatifs actuellement en vigueur – bulletin de versement rouge (BV) et bulletin de versement orange avec numéro de référence (BVR). Cette période de transition prendra fin le 30 septembre 2022. Vous devez passer de la procédure BV/BVR à la QR-facture pendant ce délai de transition.

Justificatif

Vous trouverez des informations sur le justificatif dans les Implementation Guidelines suisses pour QR-factures ou dans le Style Guide sur: <https://www.paymentstandards.ch/fr/home/companies.html>

Vous n'avez pas besoin de papier spécial pour établir une QR-facture. Les QR-factures peuvent être créées et imprimées avec une infrastructure ordinaire. PostFinance ne proposera donc pas non plus de section paiement pré-imprimée. Si vous créez votre QR-facture sur papier, vous devez opérer une perforation entre les informations de la facture et la section de paiement avec récépissé.

Afin que vous puissiez vérifier directement en ligne la présentation de votre QR-facture et du code QR et vous assurer qu'ils contiennent tous les éléments nécessaires, PostFinance propose – en complément de la plateforme de la place financière suisse – une plateforme de test numérique sur <https://testplattform.postfinance.ch>. Le test de justificatif ne sera plus proposé.

Catégories de QR-factures

La QR-facture se décline en trois catégories. La QR-facture avec QR-IBAN et référence QR et la QR-facture avec IBAN sans référence succéderont à la procédure BVR/BV. La QR-facture avec IBAN et Creditor Reference sert à la facturation dans le trafic de paiement international et utilise une référence qui s'appuie sur la norme ISO 11649.

QR-facture avec QR-IBAN et référence QR (remplace le BVR)

QR-IBAN

CHXX 3000 0XXX XXXX XXXX X

+ référence QR:

XX XXXXX XXXXX XXXXX XXXXX
XXXXX

- la référence QR est obligatoire
- la référence QR est structurée comme la référence BVR
- les communications sont facultatives
- le QR-IBAN a un indicatif spécial qui sert à identifier le mode de paiement

QR-facture avec IBAN sans référence (remplace le BV)

IBAN sans référence

CHXX 0900 0XXX XXXX XXXX X

- la référence QR est interdite
- les communications sont facultatives
- Pour les virements bancaires sans référence

QR -facture avec IBAN et Creditor Reference (nouvelle possibilité d'utilisation)

IBAN

CHXX 0900 0XXX XXXX XXXX X

+ Creditor-Reference:

RFXX XXXX XXXX XXXX

- la référence QR est interdite
- la Creditor Reference est utilisée avec l'IBAN
- les communications sont facultatives
- norme ISO également mise en œuvre dans le trafic de paiement SEPA

Différence entre le QR-IBAN et l'IBAN

La structure du QR-IBAN satisfait aux règles de la norme ISO 13616 pour les IBAN. Le QR-IBAN se distingue de l'IBAN par l'utilisation d'une identification d'établissement spéciale (IID) – la QR-IID. Les valeurs de 30000 à 31999 sont exclusivement réservées aux QR-IID. Une QR-IID commence donc toujours par le chiffre trois à la cinquième position du QR-IBAN.

La QR-IID de PostFinance est 30000 et l'IID 9000.

Le QR-IBAN garantit que lors de la saisie du paiement la référence QR obligatoire (autrefois la référence BVR) est également fournie. PostFinance vous attribuera un QR-IBAN.

Signification de la référence QR

La référence QR correspond à la référence BVR (26 caractères numériques suivis d'un code de contrôle). Elle permet toujours à l'émetteur de factures de rapprocher les factures et les paiements.

Vous pourrez continuer à utiliser les numéros de référence BVR tels quels. La référence QR ne peut être employée qu'avec le QR-IBAN.

Modifications à vérifier dans vos systèmes et processus

État actuel

Vous pouvez commander des bulletins de versement orange et rouges pré-imprimés auprès de PostFinance ou imprimer vous-même des justificatifs et les envoyer à PostFinance pour contrôle. Tous les bulletins de versement orange et rouges doivent être perforés.

Si un justificatif comporte des erreurs et nécessite par conséquent un traitement manuel, cela entraîne un rejet soumis à des frais.

Avec le passage à la QR-facture

Qu'est-ce qui change?

PostFinance ne proposera plus de sections paiements pré-imprimées. Vous pouvez créer vous-même les sections paiements, les imprimer puis les contrôler sur la plateforme de test de PostFinance.

Les QR-factures papier doivent toujours être perforées pour le paiement dans les filiales de la Poste ou via un ordre de paiement.

Que faut-il faire?

Tenez compte des modifications lors de la première mise en œuvre d'une QR-facture en tant qu'émetteur de factures.

Quelle est la valeur ajoutée?

Toutes les informations de paiement importantes sont intégrées dans le Swiss QR Code, ce qui permet de traiter automatiquement les factures et d'accroître la qualité des données. Le taux d'erreur lors de la lecture des sections paiements sur papier est également réduit (cela permet ainsi de minimiser les coûts de rejet). Par ailleurs, ces informations sont imprimées sur la section paiement et lisibles sans outil technique. Les QR-factures peuvent être imprimées directement sur papier blanc standard.

La plateforme de test de PostFinance est à votre disposition pour vérifier les sections paiements, les ordres de paiement ou les entrées de paiement des QR-factures.

Informations complémentaires

- Factsheet 02 «Versement sur le propre compte: prise en compte de la limite d'exemption»
- Factsheet 03 «Nouvelle réglementation de la date de valeur»
- Factsheet 04 «Les comptes virtuels pour QR-facture, successeurs des numéros d'adhérent BVR»
- Factsheet 05 «Plus de flexibilité lors de l'enregistrement comptable et de la livraison»
- Factsheet 06 «Remplacement des images de titres par la saisie numérique des données nécessaires aux paiements»
- Factsheet 07 «Enregistrement groupé et livraison»
- www.postfinance.ch/fqr
- Informations à propos du justificatif: <https://www.paymentstandards.ch/fr/home/companies.html>
- Clearit 79 – Édition de juin 2019:
<https://www.six-group.com/dam/download/banking-services/interbank-clearing/fr/clearit/79/edition.pdf>
- Portail de validation pour les Swiss QR Codes:
<https://www.paymentstandards.ch/fr/shared/communication-grid/validation-qr.html>
- Portail de validation pour les Swiss Payment Standards:
<https://www.paymentstandards.ch/fr/shared/communication-grid/validation-sps.html>

Possibilité de tests

- Souhaitez-vous contrôler votre migration? Pour effectuer le test, utilisez notre plateforme de test sur <https://testplattform.postfinance.ch>.

PostFinance SA

Mingerstrasse 20
3030 Berne
www.postfinance.ch

PostFinance 